



# PROCES VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 10 juillet 2020

Sur convocation du 3 juillet 2020 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de l'Espace des Tisserands.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, secrétaire de séance
- Mme Mélanie SANTAMARIA, secrétaire administratif

### 2. Appel des conseillers

**Etaient présents :**

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. Luc ADONETH                | 15. Sandrine DEMAY          |
| 2. Christian OTTENWAELDER     | 16. Denis WACHBAR           |
| 3.                            | 17. Christophe BOHN         |
| 4. Stéphane SIGRIST           | 18. Sabrina DUSSOURD        |
| 5. Christine GILL             | 19. Lysiane STENGER         |
| 6.                            | 20. Claire-Catherine BRUN   |
| 7. Anne HEUBERGER             | 21. Amandine MARTIN         |
| 8. Daniel BROCKER             | 22. Axèle EBELIN            |
| 9. Marie-Antoinette SYLVESTRE | 23. Jean LACHMANN           |
| 10. Jean-Paul BARTH           | 24.                         |
| 11. Pascal HELDE              | 25. Anne-Catherine DORIDANT |
| 12. Christophe ELSAESSER      | 26. Bénédicte SADOWNICZYK   |
| 13. Nadine GUTHAPFEL          | 27. Yann VILARDELL          |
| 14. Michel GOETTELMMANN       |                             |

**Absents excusés :**

- 3. Sylvie LIGNER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
- 6. Patrick DELSART donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
- 22. Axèle EBELIN donne pouvoir à Luc ADONETH à partir de 20h
- 24. Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN

**Absences :**

**Assistait en outre :** Mme Mélanie SANTAMARIA, Directrice Générale des Services

M. le Maire propose que le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à l'ancien Maire Pierre Risch. Celui-ci a eu un mandat très actif, et a notamment eu une intuition fine sur les acquisitions foncières qui ont permis le développement de la zone actuelle du parvis Louis Marchal.

En effet, c'est grâce à l'acquisition de ces parcelles, après d'âpres négociations, que le commune a pu bâtir l'espace polyvalent des Tisserands suite au terrible incendie qui a ravagé l'ancienne salle des fêtes située rue des Vosges. Aujourd'hui, cette zone est au centre de la vie de tous les Castinétains.

Toute l'action de Pierre Risch sera relatée dans la prochaine édition du Bulletin Municipal.

Suite à l'appel du Maire, toute l'assemblée se lève.

### **3. Et 4. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février et du 25 juin 2020**

M. ECKERT, ancien adjoint, a demandé par courriel en date du 21 février 2020 que son intervention soit complétée suite à la lecture du Procès Verbal de la séance du 13 février 2020.

En effet, il a regretté, lors de la séance, de ne pas disposer à temps des projets de délibération relevant de ses attributions pour les présenter à une commission, et de fait, a annoncé ne prendre part à aucun vote, non seulement de ses délibérations comme l'indique le Procès-Verbal.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 13 février 2020.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 25 juin 2020.

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

\*\*\*\*\*

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Appel des conseillers**
- 3. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2020**
- 4. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2020**
- 5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**
  - 5.1. Convention de servitudes Commune de Châtenois / ENEDIS
- 6. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif – Jumelage – Tourisme**
  - 6.1. Dégrevement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
  - 6.2. Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs
  - 6.3. Point info commission administrative : désignation des volontaires
- 7. Délégations d'attribution au Maire**
- 8. Informations - Communications - Décisions**

\*\*\*\*\*

## 5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

**RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER**

### 5.1. Convention de servitude Commune de Châtenois/ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de la distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter la propriété de la commune de Châtenois.

La commune de Châtenois concède à ENEDIS un droit de servitude, selon les modalités de la convention jointe, sur la parcelle 506 en section 15, parcelle non exploitée à ce jour.

La société ENEDIS et ses sous-traitants pourront y exploiter les droits mentionnés dans la convention ci-jointe.

Une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros est proposée.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer la convention réglementant les droits d'accès consentis à ENEDIS. La convention prendra effet à la date de signature par les parties et sera conclue pour la durée des ouvrages mentionnés.

**ACCEPTE** l'indemnisation proposée unique et forfaitaire de 20 euros.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## 6. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif – Jumelage – Tourisme

**RAPPORTEUR : M. le Maire, Luc ADONETH**

### 6.1. Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant aux Conseils Municipaux d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire. Seront ainsi éligibles les entreprises de ces secteurs réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel hors taxes. L'Etat prendra à sa charge la moitié du dégrèvement.

Ce sont les services fiscaux qui ont le pouvoir de désignation, en regard des critères établis par la mesure gouvernementale. Au final, on peut estimer la charge résiduelle de la Commune aux alentours de 9 000 € maximum.

**Considérant** les difficultés économiques constatées auprès des entreprises concernées de la commune, et la nécessité de soutenir le tissu économique local,

**Vu** la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services Préfectoraux.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ne prennent pas part au vote : Luc ADONETH et Jean-Paul BARTH

*M. LACHMANN demande combien d'entreprises seraient concernées par la mesure. Le Maire répond qu'une cinquantaine pourrait bénéficier du dégrèvement, gîtes inclus.*

*Mme MARTIN souligne combien il est important de montrer que la commune soutient ses commerces et les activités touristiques.*

*Le Maire en profite pour partager le retour très touchant de certains viticulteurs suite à l'achat anticipé de la consommation annuelle de vin par la Mairie.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

20h00 : Axèle EBELIN quitte la salle et donne pouvoir à Luc ADONETH, Maire.

## **6.2. Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs**

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral, composé par le Maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- M. Daniel BROCKER,
- M. Jean LACHMANN,
- Mme Amadine MARTIN,
- Mme Claire-Catherine BRUN

Dans les communes de 1000 à 8 999 9 000 habitants, les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, conformément aux dispositions de l'article L.289 du code électoral.

Le nombre de titulaires à élire est de 15, et le nombre de suppléants de 5, conformément aux dispositions de l'arrêté du

Le nombre de suppléants à élire est de 9 conformément aux dispositions de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués à élire par les Conseils Municipaux,

Il est proposé au conseil municipal de :

Procéder à l'élection des titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.

1 liste de candidats respectant les règles de parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

Liste présentée par Luc ADONETH, Maire :

**TITULAIRES**

1. Luc Adoneth
2. Sylvie Ligner
3. Christian Ottenwaelder
4. Christine Gill
5. Stéphane Sigrist
6. Anne Heuberger
7. Patrick Delsart
8. Nadine Guthapel
9. Daniel Brocker
10. Sandrine Demay
11. Christophe Elsaesser
12. Anne-Catherine Doridant
13. Jean Lachmann
14. Bénédicte Sadowniczyk
15. Eric Brunstein

**SUPPLEANTS**

1. Denis Wachbar
2. Sabrina Dussourd
3. Christophe Bohn
4. Amandine Martin
5. Yann Vilardell

Après un vote à bulletins secrets, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

Liste présentée par Luc ADONETH :

27 suffrages obtenus soit 15 mandats de titulaires et 5 mandats de suppléants.

Par conséquent sont élus délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

1. Luc Adoneth
2. Sylvie Ligner
3. Christian Ottenwaelder
4. Christine Gill
5. Stéphane Sigrist
6. Anne Heuberger
7. Patrick Delsart
8. Nadine Guthapel
9. Daniel Brocker
10. Sandrine Demay
11. Christophe Elsaesser
12. Anne-Catherine Doridant
13. Jean Lachmann
14. Bénédicte Sadowniczyk
15. Eric Brunstein
16. Denis Wachbar
17. Sabrina Dussourd

- 18. Christophe Bohn
- 19. Amandine Martin
- 20. Yann Vilardell

### 6.3 Point info commission administrative : désignation des volontaires

Il est proposé de valider la constitution de la commission de contrôle des listes électorales lors du Conseil Municipal. Ce point ne nécessite pas de délibération.

En effet, le Maire doit proposer une liste au Préfet qui validera par arrêté la commission, pour une durée de 3 ans.

Pour information, la commission s'assure de la régularité de la liste électorale en procédant au contrôle des inscriptions et radiations des électeurs. Celle-ci se réunit avant chaque scrutin, ou en fin d'année lorsqu'il s'agit d'une année sans scrutin.

Compte tenu des contraintes réglementaires, le Maire propose la liste de titulaires suivante :

- M. Daniel BROCKER
- Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE
- M. Jean-Paul BARTH
- M. Jean LACHMANN
- M. Eric BRUNSTEIN

Et les suppléants associés :

- M. Michel GOETTELMMANN
- M. Christophe ELSAESSER
- Mme Nadine GUTHAPFEL
- Mme Anne-Catherine DORIDANT
- Mme Bénédicte SADOWNICZYK

## 7. Délégations d'attribution au Maire

**RAPPORTEUR : M. le Maire, Luc ADONETH**

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Décision du 29 juin 2020 : aménagement de l'impasse rue d'Alsace, pose d'un caniveau et siphon en béton : COLAS, pour un montant de 10 362 € TTC
- Décision du 29 juin 2020 : confection d'une toile d'ombrage pour l'EMH : Solutex, pour un montant de 1346 € TTC
- Décision du 30 juin 2020 : achat véhicule DUCATO pour le service des espaces verts : Garage LIGNER, pour un montant de 31 110 € TTC.
- Décision du 30 juin 2020 : réfection du sol de l'école Krafft : JEHU pour un montant de 3691,92 € TTC
- Décisions du 2 juillet 2020 : achat illuminations de Noël : DECOLUM pour un montant de 9384,28 € TTC
- Décision du 2 juillet 2020 : achat peinture routière : EUROMA pour un montant de 1677,60 € TTC
- Décision du 2 juillet 2020 : achat sol souple pour l'école des Bains pour un montant de 2530 € TTC

- Décision du 2 juillet 2020 : remplacement armoire électrique : SPIE EST pour un montant de 4770 € TTC.
- Décision du 2 juillet 2020 : achat projecteurs de l'orgue et des tableaux de l'Eglise St Georges : ECA pour un montant de 7920 € TTC
- Décision du 3 juillet 2020 : location mini-pelle 3T5 pour l'enfouissement de la gaine de la fibre parvis Louis Marchal : ALSALOC pour un montant de 1080 € TTC.
- Décision du 6 juillet 2020 : achat de vêtements de protection pour les agents du service technique : KM CONCEPT SARL pour un montant de 3 5554,44 € TTC.
- Décision du 7 juillet 2020 : achat d'une main courante pour l'escalier de liaison EEK à l'EMH : Metallerie SONNTAG pour un montant de 1506 € TTC.
- Décision du 8 juillet 2020 : achat de chaussures de sécurité service technique : EBM Distribution pour un montant de 1047,60 € TTC.
- Décision du 8 juillet 2020 : formation au logiciel de cimetière Ebène : COSOLUCE pour un montant de 1680 € TTC.
- Décision du 9 juillet 2020 : prestation de nettoyage de vitres à l'ELT : Bruno Services pour un montant de 1942,80 € TTC.
- Décision du 10 juillet 2020 : achat de placards pour les couloirs de l'EMB : ADRIAN Menuiserie pour un montant de 2845,06 € TTC.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future, sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la commune ;

Deux déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par les Maitres MOREAU, et REISACHER-DECKERT ; la Commune renonce à user du droit de préemption pour les biens suivants :

1. Vente Consorts DORGLER Robert, Richard et Martial – 20 rue de la Première Armée – Section 2 n° 122/28 avec 9,34 a, n° b/655 avec 2,00 a – bâti
2. Vente Mme WACH Cindy – 4 rue des Frères Matthis – Section 29 n° 407/64 avec 11,31 a, n° 408/65 avec 4,47 a – bâti

## 8. Divers

### 8.1. Point info installation du Conseil de communauté de Sélestat

M. le Maire, participant du Conseil de Communauté de Sélestat le 9 juillet, informe l'assemblée de l'élection du Maire de Scherwiller, M. Olivier SOHLER, à la présidence de la Communauté de Communes de Sélestat, l'élection d'un Maire hors bourg-centre étant un fait historique d'un point de vue local. Il en profite pour féliciter M. Patrick DELSART pour son élection en tant que Vice-Président.

Contrairement à la mandature précédente, chaque commune est représentée par un Vice-Président, et 4 femmes accèdent au statut de Vice-présidente, contre 1 seule sur la mandature précédente.

**8.2. Demande d'informations complémentaires relatives au jugement de novembre 2019, opposant un agent à la commune.**

M. LACHMANN rappelle, au nom d'Eric BRUNSTEIN, et du sien, qu'ils n'ont toujours pas reçu la copie du jugement tel qu'évoqué au dernier Conseil Municipal. En outre, il déplore que la demande exprimée n'ait pas fait l'objet d'un point info à part, mais ait été noté à la suite du précédent point info, lui faisant donc perdre de la lisibilité.

M. le Maire rappelle que les éléments constitutifs ont été donnés dans le Procès Verbal du précédent Conseil.

M. LACHMANN insiste pour que la copie du jugement soit transmise au Conseil, comme l'indique la loi, la loi exigeant a minima des explications suffisamment précises.

Après un débat animé, le Maire décide qu'il ne communiquera pas ce document, les éléments du jugement ayant déjà été communiqués, comme le demande la réglementation. Il appelle de ses vœux que chacun ait le souci de protéger la vie privée de toutes les parties de cette affaire, et que la commune puisse aller de l'avant, dans un objectif de construction enthousiaste, comme cela a été fait depuis la mise en place du Conseil en mai.

**8.3. Appel à bénévolat**

Mme GILL adjointe à la Culture, fait un appel à bénévolat pour accueillir la chorale JITRO le 6 décembre 2020 au soir, pour une nuitée et le petit-déjeuner. Il y a 6 adultes, et 36 enfants entre 12 et 18 ans à loger .

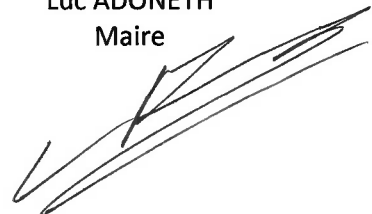
\*\*\*\*\*

M. le Maire clôt la séance à 20H15

Secrétaire de séance  
Marie-Antoinette SYLVESTRE



Luc ADONETH  
Maire



Mélanie SANTAMARIA  
Secrétaire Administratif

